



FORMATION ENTREPRISES

Gérer le risque juridique et la rentabilité au sein des ateliers/chantiers des entreprises du nautisme.

Programme de formation



Public visé par la formation et prérequis

Salariés des entreprises du nautisme.

Un entretien téléphonique est effectué en amont de la formation pour calibrer le contenu en fonction des attentes des participants.



Objectifs de la formation

La **sécurisation juridique** des prestations proposées par les chantiers :

- identifier le risque juridique lors de la vente de prestations
- connaître les bases légales sur lesquelles reposent ces risques
- connaître les obligations du professionnel en lien avec la protection du consommateur

La **rentabilité** des ateliers dans les entreprises du nautisme :

- identifier son seuil de rentabilité par une approche analytique
- définir ses prix de vente et son taux horaire
- intégrer des outils de pilotage (logiciel)



Contenus de la formation

Jour 1 :

La sécurisation juridique lors de la vente de prestations techniques :

La première journée est consacrée à la sécurisation juridique des pratiques des professionnels. Les participants apprennent à identifier et prévenir les risques liés à la vente de biens et de services dans le nautisme. Sont notamment abordés :

- La formalisation des prestations engagées par l'entreprise
- L'évolution du droit européen et la protection du consommateur (les garanties, la conformité...)

Jour 2 :

Gestion et rentabilité des ateliers :

Lors de la seconde journée, les stagiaires travaillent sur les différentes méthodes d'analyse de la rentabilité de leur atelier et apprennent à optimiser les prix de chaque prestation en fonction de son coût réel. Sont présentés successivement :

- Les méthodes d'analyse de rentabilité, en particulier avec des logiciels de gestion d'atelier spécialisés
- La stratégie de définition de son taux horaire
- La mise en place d'un logiciel dédié à la gestion des ateliers



Moyens et méthodes pédagogiques

L'ensemble de la formation se déroule en salle de cours.

La formation est basée sur plusieurs méthodes pédagogiques :

- affirmative : des apports théoriques avec des supports vidéo ou papiers ;
- démonstrative : travail d'atelier avec démonstration du formateur ;
- applicative : mise en action des apprenants et réalisation de tâches en corrélation avec la thématique du module.



Évaluation de la formation / sanction de la formation

Un questionnaire de fin de formation permettra de valider les compétences acquises.

A l'issue est délivrée une **attestation de suivi de formation**.



Qualité du ou des formateurs

Christophe Rodriguez : Expert maritime/expert judiciaire



Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation est d'une durée de **2 jours** à raison de **7 heures par jour**.

Une convention de formation est établie entre l'entreprise et l'INB.